

Naslame Natchine GUILLIEN
22 rue de la Tourgarnier
16 000 Angoulême

Angoulême
le 10 septembre 2021

à

Monsieur Gérard Liot
Maire d'Aussac - Vadalles

Suite à notre entrevue du 7 septembre 2021,
je vous adresse un bilan de la situation
concernant l'ouverture faite par M^r Vincent Gateau
dans son mur qui donne sur mon jardin
(parcelle D114 sur le plan cadastral)
Vous m'avez expliqué qu'il n'a pas fait de
déclaration de travaux. Il ne m'a jamais
demandé d'autorisation non plus.
Une telle ouverture n'aurait pas été acceptée.
La législation est très précise sur ce point.

Quand en février 2021 (voir photo datée)
j'ai vu une ouverture qui descendait aussi
bas, je me suis inquiété auprès de M^r Gateau.
qui m'a alors répondu = " C'est pour sécuriser
la solidité du mur. Ne vous inquiétez pas.
Ça remontera "

Il n'en a rien fait. Le châssis a été posé
début septembre 2021.

Je vous communique les dimensions actuelles =
largeur de l'ouverture = 3m 50
hauteur de l'ouverture = 1m 10 } verre transparent
profondeur du tableau = 26 cm avec 4 cm qui
débordent du mur, ce qui est illégal.

Entre le bas de cette ouverture et le sol de mon terrain = 1m 45 - De ma hauteur, je vois tout l'intérieur de sa maison et lui a une vue totale sur ma propriété.

Techniquement, d'un linteau bois d'origine il a fait un linteau béton 50 cm en dessous de la poutre formant le linteau bois d'origine. L'ouverture d'origine a été substituée par le linteau béton (voir photos)

Nous nous sommes rencontrés le dimanche 5 septembre 2021. Nous entretenons des relations amicales et il m'a emmenée visiter cette maison en rénovation.

Quand j'ai vu dans sa grande pièce cette immense ouverture sur chez moi, j'ai eu un choc inouï.

Je lui ai expliqué que ça m'est impossible de laisser faire une telle ouverture.

M. Vincent Gateau m'a proposé de mettre un film opaque sur cette vitre transparente.

Ça ne règlera pas le problème

C'est l'ouverture qui n'est pas légale et que je refuse.

Un huissier est venu ce vendredi 10 septembre 2021
procéder à un constat.

{ la seule solution possible est de retirer le châssis
qui n'est pas fini de fixer et de refermer cette
ouverture en remettant le mur à l'identique -
(voir photo du 13 Novembre 2019)

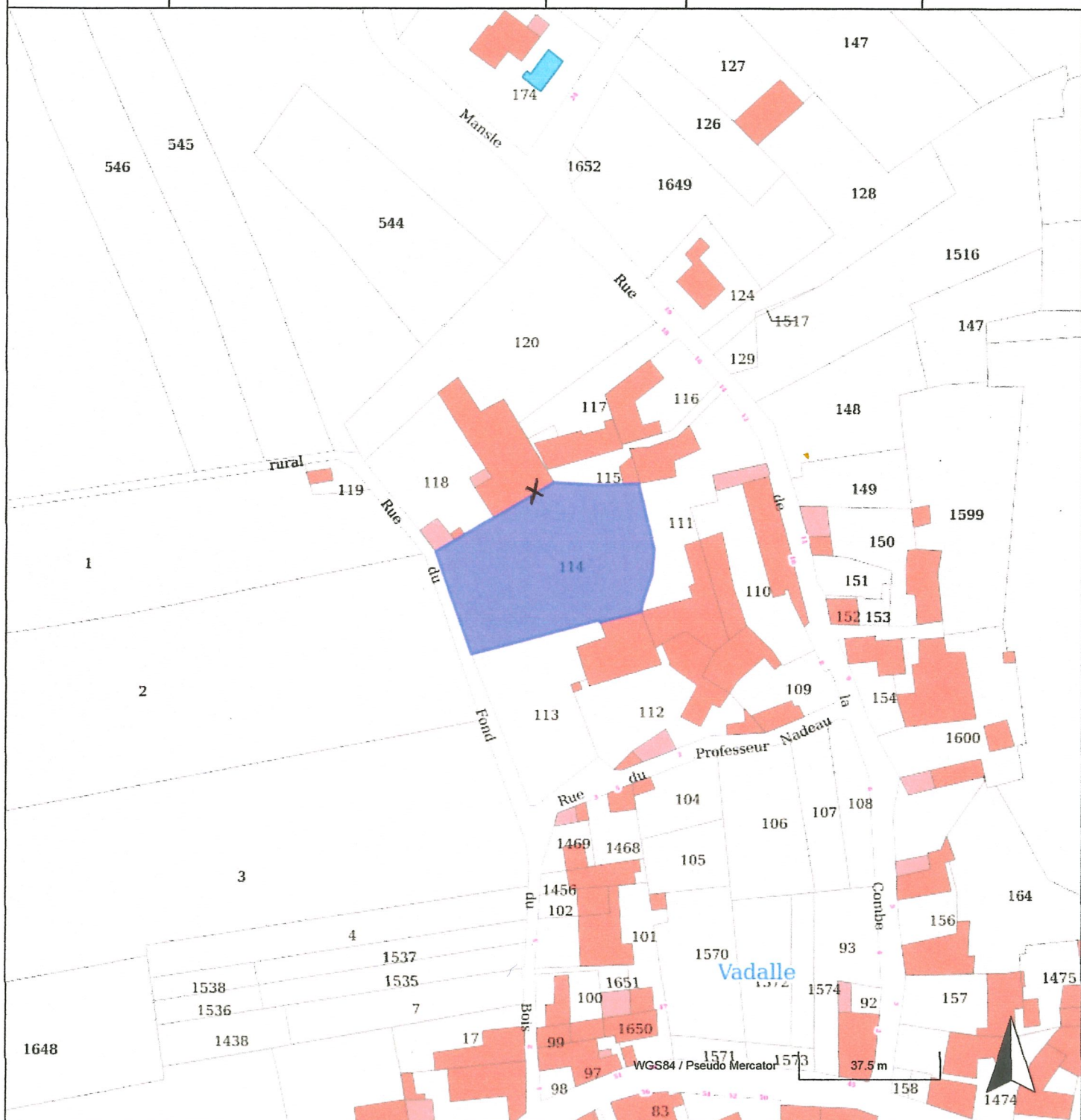
{ C'est la seule chose que je demande à
Monsieur Gateau -

je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'indiquer
les suites que vous entendez réserver à ce dossier.

Cordialement.

~~Elly Guillot~~

Extrait cadastral : 0240000D0114		AUSSAC-VADALLE (016024)		
		Echelle	Classe de précision	Date
		1 / 1500		09/09/2021



Année de mise à jour : 2020

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
016024	0	D	114



En se référant aux 5 trous d'origine dans le mur à gauche, on voit bien que le linteau béton est en dessous du linteau bois d'origine -

(ces 2 grandes photos à comparer
16 février 2020 / 11 septembre 2020)









les dates et les légendes sont
au dos des photos.